

République Française
Département de la Drôme,
Commune de Marignac en Diois
206 route du Village 26150

PV du Conseil Municipal du 21 avril 2023

Membres présents : Régine Gué, Valérie Deppe, Martine Girard, Pierre - Julien Cournil, Maxime Bono, Nina Eymard, Bernard Sellier

Secrétaire de séance : Valérie DEPPE

Procurations :

- Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Bernard SELLIER
- Lydie LATIN donne pouvoir à Valérie DEPPE
- Ludovic BENINI donne pouvoir à Régine GUE
- Sylvain DESBROSSES donne pouvoir à Pierre-Julien CURNIL
-

Approbation du PV du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération sur l'acquisition d'un bâtiment à l'établissement de la Maison du Col

Sont présents:

- **Olivier GIRARD, 1^{er} adjoint à la mairie de St Julien en Quint**
- **Mathilde ROUSSEAU conseillère municipale à la mairie de St Andeol et représentante de l'entreprise « La maison du Col »**

Le projet consiste en la création d'une classe maternelle à la Maison du Col, dans le même bâtiment que celui de la MAM (Maison d'Assistante Maternelle).

Pour ouvrir une école, il est nécessaire que le bâtiment soit public, c'est pourquoi la question de l'acquisition du bâtiment se pose.

Le coût s'établirait à 300 000 euros + frais de notaire, soit 323 000 hors aménagement et travaux.

Une réunion a eu lieu le 29 mars à st Julien en Quint pour étudier la question du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Les principaux éléments sont les suivants :

- La CCD ne peut acquérir le bâtiment,
- Les subventions peuvent monter jusqu'à 80%, le solde soit 20% serait à répartir entre la mairie qui fait l'acquisition et les autres communes.
- Le bâtiment peut être acheté collectivement par un ensemble de communes sous forme de SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).
- L'Académie de Grenoble a réservé un poste pour la rentrée scolaire prochaine.

Intervention d'Olivier GIRARD :

Les 3 écoles à classe unique de st Julien et st Croix fonctionnent bien, mais la crainte est que l'Education Nationale n'étende la classe unique (actuellement de GS à CM2) à la maternelle (PS et MS).

Actuellement, la plupart des vont en classe à Die (mis à part quelques scolarisations à domicile), ce sont donc les plus petits enfants qui font le plus de trajet.

L'acquisition porterait sur l'ensemble du bâtiment dont une partie est occupée pour l'instant par la MAM avec une location. Le bâtiment possède au total une surface de 280 m².

L'achat pourrait être :

- soit effectué par une seule commune, mais dans ce cas si elle supportera a minima 50% du coût toute seule,
- soit effectué par un ensemble de communes.

En incluant Marignac, le potentiel d'enfants serait de 14, et au niveau de la carte scolaire ce serait l'école de référence sur la zone (ie il faudrait une dérogation pour scolariser ses enfants à Die). Cependant L'Education Nationale ne se prononce pas sur le nombre d'enfants minimum pour maintenir la classe.

Ce ne sera pas forcément une classe Montessori, car le projet pédagogique est sous la responsabilité de l'enseignant.

Pierre-Julien Cournil souligne que naturellement la mobilité des habitants de Marignac est orientée vers Die. Il faudrait peut-être envisager un transport collectif pour amener les enfants au col.

Olivier Girard répond qu'effectivement les communes les plus intéressées sont celles de la Vallée, et ce en lien avec le temps de trajet des enfants.

Bernard Sellier pose la question de la cantine. Olivier Girard répond qu'a priori, ce serait comme à St Julien, les parents amènent le repas et le périscolaire est géré par une employée. Il y aurait possibilité de mutualiser avec la MAM.

Concernant le potentiel d'enfants :

- Vachère, 1 seul enfant potentiel
- Marignac, 4 enfants.

Les frais de scolarité sont ensuite débattus :

- Actuellement la commune de Marignac paye un coût de 15 685 euros pour 8 enfants à la ville de Die, soit un coût de 1 960€ par enfant,
- A titre comparatif, le budget a été établi sur la base de :
 - o Une ATSEM (Agent Territorial Spécialisés des Ecoles Maternelles) à 50%
 - o Un périscolaire de 8h30 à 9h, de midi à 12H30 et de 16h30 à 17H

Le coût pour 13 élèves ressortirait à un peu plus de 2 000 euros.

Régine indique qu'en maternelle il est nécessaire vraisemblablement de disposer d'une ATSEM à plein temps.

Olivier Girard indique que le projet de la Maison du Col n'est pas viable sans la commune de Marignac. Mais des alternatives pourraient être étudiées :

- une construction d'école à St Julien, mais en partant de zéro,
- une extension d'une école existante sous forme d'un mobil-home, qui pourrait être localisé à Ste Croix. Le RPI concernerait alors l'ensemble de la vallée de Quint y compris Vachères, sachant que les enfants de Pontaix sont aussi scolarisés à Ste croix en primaire.

Valérie Deppe pose la question du coût et de la mise en œuvre du fonctionnement administratif (inscriptions, budget, fonctionnement,..... Olivier Girard indique qu'il n'a pas été chiffré. Il pourrait être mis à la charge du SIVOS.

En ce qui concerne le prix demandé, Mathilde Rousseau indique que le prix d'achat initial de l'ensemble (550 000 euros) a été réparti en proportion de la surface totale des bâtiments, soit 150 000 euros. A cela a été ajouté le coût des travaux (isolation, mise aux normes,....) soit 150 000 euros.

L'avis de plusieurs conseillers est que le temps est vraiment très court d'ici la rentrée 2023 pour gérer tous le projet : acquisition, demande de subvention, aménagements, Olivier Girard répond qu'effectivement, beaucoup de temps a été perdu en attente de l'avis de la CCD qui aurait pu en première intention porter le projet.

Le conseil décide se prononcer précisément sur le projet suivant :
« Acquisition d'un bâtiment au Col en vue de l'ouverture d'une école pour une classe maternelle dans le cadre d'un RPI ». Le résultat du vote est le suivant :

- Abstentions : 5
- Contre : 6

Délibération non adoptée

Délibération sur les règlements de location de l'aire de loisirs et de la salle des fêtes

Régine Gué et Valérie Deppe ont revu le règlement pour inclure des éléments complémentaires concernant :

- La sécurité
- La responsabilité du locataire
- Les litiges
- La redevance
- Les recours

Il s'agit essentiellement d'ajout de paragraphes, les éléments de tarifs par exemple n'ont pas évolué.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération sur la mise en place de la nomenclature comptable M 57

Ce nouveau règlement comptable permet d'offrir à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération concernant la validation du plan d'adressage sur la Base Adresse Locale (BAL)

L'objet est de valider la numérotation déjà existante dans le village et les hameaux de Marignac afin que les services de sécurité (pompiers, ambulances,...) et de services (poste, fibre) puisse se référer à une localisation GPS.

Pierre-Julien Cournil pose la question de Serre-Noir. Effectivement, il serait nécessaire d'avoir une numérotation de type A,B,C ou bis/ter sur l'habitat groupé existant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération concernant l'approbation des comptes du Syndicat Départemental de Télévision (SDTV)

L'ensemble des éléments ont été préalablement transmis.

Les comptes font ressortir :

- Un budget de fonctionnement de 250 201,27€

- Un budget d'investissement de 58 139,32€
- Un excédent de fonctionnement de 73 438,14€ et de 1 193,32€ pour l'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Compétence sur l'eau :

Une proposition a été faite par la sénatrice de la Drôme Marie-Pierre MONNIER afin que les petites communes puissent garder la compétence de l'eau. Projet à suivre.

- Date des conseils : il serait préférable de rétablir les conseils le lundi, les conseillers municipaux sont tous d'accord. A mettre en place pour le prochain conseil

- Sondage sur le rallye du Dauphiné : un habitant souhaite faire un sondage via la mairie sur le rallye. Pour l'année 2023, il semblerait qu'il ne passe pas par la départementale qui mène à st Julien en Quint, car aucune information n'a été donnée à la mairie.

- COFOR : Bernard Sellier et Valérie Deppe ont assisté à l'AG, un compte-rendu sera envoyé au conseil. A cette occasion, Bernard Sellier informe qu'une procédure sur les biens sans maître va être lancée. Par ailleurs, Lucas Pauquet de l'ONF a obtenu sa mutation et quittera le Vercors prochainement.

- Eclairage : Une habitante informe le CM qu'une commune du Sud a mis en place un éclairage solaire pour les rues de son village. L'idée est très bonne, mais nécessiterait pour Marignac de changer les lampadaires.

- Contrat santé collectif : Il semblerait qu'il existe des communes qui auraient mis en place des contrats santé mutualisés pour les habitants qui souhaiteraient y souscrire.

-

- Fibre optique : Un habitant pose le problème du doublement des poteaux pour la fibre optique, notamment sur la route des Voûtes, de la Rollandière,...Effectivement, initialement le sujet avait été abordé avec Axione et le premier responsable de chantier était d'accord pour éviter de doubler les poteaux dans la mesure du possible. Suite à son départ, le nouveau responsable nommé n'a pas suivi cette position, en raison notamment du poids des câbles TV et de leur origine de propriété.

-

Séance levée à 20 H 30.